



CTSD du 13 février 2015

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Les moyens de la rentrée 2015 viennent d'arriver dans les établissements avec son lot de questions, d'inquiétudes, de confusions lors de la découverte de la DHG. D'autant que la rentrée 2015 sera particulière à bien des égards dans le second degré.

En effet, la réforme du statut des enseignants du 2nd degré entrera en vigueur à la rentrée prochaine. La répartition de la DHG est la première étape de mise en œuvre de ces nouvelles mesures.

Ainsi, la gestion des nouvelles IMP est source de nombreuses interrogations dans les établissements. Et la circulaire ministérielle parue hier est bien loin de les lever toutes. Pour le SE-Unsa et l'Unsa-Education, la circulaire de cadrage devait assurer l'harmonisation des pratiques entre les établissements et garantir des droits. Malheureusement cette mission est en partie manquée

Si les indemnités concernant la Technologie et l'EPS sont clairement définies, pour les autres, on reste dans le flou. La circulaire prévoit que la coordination est indemnisée « prioritairement dans les disciplines ou champs disciplinaires pour lesquels les effectifs enseignants sont les plus importants et pour celles où il existe une charge de travail particulière liée à la gestion d'équipements ou de projets disciplinaires spécifiques. » Dans l'absolu, les critères retenus ont une certaine pertinence.

Pour autant, le texte ne permet d'assurer une application uniforme sur l'ensemble du territoire. Pour le SE-Unsa et l'Unsa-Education, ce n'est pas acceptable.

Par ailleurs, le ministère n'a pas respecté l'engagement pris devant le CTM du 27 mars concernant la création, pour la Techno, d'un dispositif comparable à l'heure de préparation qui existe en physique et SVT. Le SE-Unsa et l'Unsa-Education continuent à porter cette revendication.

Et pour clore sur cette question des IMP, que penser des établissements qui se sont déjà prononcés sur la répartition de leur DHG avant même la parution de la circulaire ministérielle.

La diminution de la DHG ne va-telle pas annoncer la disparition pure et simple de l'accompagnement éducatif en dehors de l'Éducation prioritaire. Pour l'Unsa-Education, là encore ce ne serait pas acceptable. Là où les enseignants et les équipes de vie scolaire ont su mettre en place des dispositifs utiles aux élèves et largement appréciés, il serait dommageable que le retrait des moyens entraîne irrémédiablement la disparition de ces actions réduisant à néant parfois plusieurs années de travail.

Autre sujet qui interroge en salle des profs et qui reste encore sans réponse officielle : l'Enseignement Moral et Civique. Qui assurera cet enseignement, notamment au collège ? Sur quel horaire ? Remplacera-t-il l'éducation civique et l'Education Civique Juridique et Sociale (ECJS) ? Comment sera-t-il évalué ? Sur quel horaire et avec quels enseignants ? Dans l'immédiat, il faut confirmer l'attribution horaire de cet enseignement aux professeurs d'histoire-géographie au collège, en remplacement de l'éducation civique. Pour l'Unsa-Education, l'impact sur les Dotations Horaires Globales doit être nul.

Enfin, quels vont être les impacts de la nouvelle carte des REP et REP+ dans les DHG des collèges concernés par une entrée, une sortie ou une non entrée dans le dispositif Education Prioritaire. Les

documents mis à notre disposition ne nous permettent pas de mesurer cet impact tant au niveau des pondérations que des engagements de maintien de moyens que vous aviez pris.

Education prioritaire : Si l'entrée en REP et REP + de nouveaux établissements est juste, la situation des sortants de RRS nous interpelle. La situation de ces derniers ne peut avoir évolué si positivement du jour au lendemain. Nous sommes aussi inquiets pour le traitement des écoles isolées répondant aux critères «REP», qu'elles sortent de REP ou n'ayant jamais été labellisées Education prioritaire mais méritant d'y entrer. Nous vous en avons fait part en audience, en groupe de travail, en instances. Qu'en sera-t-il également des projets comme l'accompagnement éducatif, si le collège, les écoles ne sont plus en Education prioritaire.

Il est temps que les paroles rassurantes que vous nous avez tenues se matérialisent : vous nous aviez, en effet assuré que vous porteriez une attention toute particulière aux établissements et écoles sortant du dispositif tout comme à ceux qui n'y sont pas rentrés mais qui présentent des difficultés réelles Nos collègues sont maintenant en attente de vos décisions concrètes, car leur quotidien, la qualité de vie au travail, le climat scolaire, au service de la réussite des élèves en dépendent.

Premier degré :

La préparation de la carte scolaire est repoussée après les élections cantonales. Nous le regrettons. Malgré tout, nous notons Madame l'Inspectrice d'académie que cette demande ministérielle est traduite de façon bien différente dans les départements et en particulier ceux de notre académie. En effet, dans au moins deux départements, des groupes de travail préparatoires à la carte scolaire 1er degré, viennent de se réunir. Nous pensons, que cela aurait pu en être de même dans la Marne.

Profitez-vous de la dotation positive de 18 postes pour monter en-charge le dispositif PDMQDC , en éducation prioritaire et hors EP , l'accueil des moins de 3 ans, les moyens en formation continue ... C'est bien évidemment le souhait de l'UNSA Education. Nous craignons, que ces moyens supplémentaires soient à peine suffisants pour abonder les dispositions règlementaires des futurs REP, et la garantie de moyens aux sortants de RRS. C'est pourquoi, Madame l'Inspectrice, nous apprécierions que vous nous fassiez aujourd'hui part de vos orientations, en nous éclairant sur vos priorités.